



Programme Koala

Assurance pour les services de garde de 9 enfants et moins

Protections d'assurances offertes par
« **Assurances Bernier & Filles** »
mais facturées par le *Regroupement des CPE Côte-Nord*

- ☀ Responsabilité civile - *Limite 10 000 000\$*
- ☀ Biens professionnels reliés aux opérations de service de garde - *Limite 40 000\$*
- ☀ Assurance des pertes d'exploitation - *Perte réelle subie*
- ☀ Crime 1.0 - *Détournement Formulaire 111.1-1*

**** La prime « annuelle » de 325.04\$ s'applique
pour les services de garde de 9 enfants et moins ****

*Pour mieux comprendre les protections d'assurances et obtenir
rapidement les réponses à toutes vos questions, nous vous invitons à
consulter la FAQ en [cliquant ici](#)*

Pourquoi choisir le « Programme Koala » au lieu de mon assurance personnelle ou toute autre proposition ?

Voici une liste de question pour vous aider à comparer.
Posez ces questions à tout autre assureur pour vous assurer d'une couverture adéquate pour votre service de garde.

| VOICI UNE LISTE DE QUESTION POUR VOUS AIDER À COMPARER. | AVEC NOUS | AUTRES ASSUREURS |
|--|-----------|---------------------------------|
| Est-ce que je suis assuré(e) en responsabilité civile pour une limite de 10 000 000 \$? | ✓ | Disponible chez nous uniquement |
| Est-ce que je suis assuré(e) pour 9 enfants? | ✓ | Difficile à obtenir |
| Est-ce que mes biens professionnels sont assurés à la valeur à neuf (ex. : couchette, matelas, jouet) ? | ✓ | ? |
| Est-ce que la perte d'exploitation suite à un sinistre est assurée ? | ✓ | ? |
| Est-ce que je suis assuré(e) pour les frais d'avocat ainsi que ma perte de revenus en cas d'acquiescement ou accusation retirée pour cas de sévices? (actes de violence ou d'abus sexuels) | ✓ | Disponible chez nous uniquement |
| Est-ce que je suis assuré(e) pour les frais supplémentaires si je dois relocaliser mon service de garde par exemple, suite à un sinistre couvert ? | ✓ | ? |
| Est-ce que je suis assuré(e) lors des sorties éducatives ? | ✓ | ? |
| Est-ce que les employés(es), les bénévoles, les remplaçants (es), les assistants(es) sont assuré(es) ? | ✓ | ? |
| Est-ce que je suis assuré(e) si je donne des médicaments ou des premiers soins? | ✓ | ? |
| Est-ce que je suis assuré(e) si j'ai un enfant handicapé ou allergique ? | ✓ | ? |
| Est-ce que je suis assuré(e) en cas d'intoxication alimentaire ? | ✓ | ? |
| Est-ce que je suis assuré(e) si mon animal blesse un enfant ? | ✓ | Difficile à obtenir |

Quoi faire en cas :

- D'incident au service de garde ? Remplir le rapport d'incident et nous le faire parvenir par courriel : info@abernier.ca
- D'accident automobile avec les enfants, à qui je m'adresse ?
 - Dommages corporels : *La Société de l'Assurance Automobile du Québec*
 - Dommages matériels : votre propre contrat d'assurance automobile.
- De réclamation, à qui je m'adresse ? <https://abernier.ca/faa-services-de-garde>